


Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	2005/0100(COD) Procédure terminée
Marchés publics: coordination des procédures de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services (rectif. directive 2004/18/CE)	
Sujet 2.10.02 Marchés publics	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	PPE-DE ZAPPALA' Stefano	04/07/2005
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Education, jeunesse, culture et sport	2689	14/11/2005
Commission européenne	DG de la Commission Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux	Commissaire	

Evénements clés			
26/05/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0214	Résumé
07/06/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
14/09/2005	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
20/09/2005	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0270/2005	
27/09/2005	Résultat du vote au parlement		

27/09/2005	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0342/2005	Résumé
14/11/2005	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
16/11/2005	Signature de l'acte final		
16/11/2005	Fin de la procédure au Parlement		
09/12/2005	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2005/0100(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 055; Traité CE (après Amsterdam) EC 095; Traité CE (après Amsterdam) EC 047-p2
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/6/28396

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2005)0214	26/05/2005	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0270/2005	20/09/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0342/2005 JO C 227 21.09.2006, p. 0017-0039 E	27/09/2005	EP	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES1058/2005 JO C 024 31.01.2006, p. 0011-0011	28/09/2005	ESC	
Projet d'acte final	03655/1/2005	16/11/2005	CSL	

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

[Directive 2005/75](#)
[JO L 323 09.12.2005, p. 0055-0056](#) Résumé

Marchés publics: coordination des procédures de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services (rectif. directive 2004/18/CE)

OBJECTIF : rectifier la directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : il convient que le seuil applicable aux marchés portant sur certains services subventionnés à plus de 50% reste aligné sur le seuil applicable aux marchés de services passés par des pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités gouvernementales centrales, tel que l'avait prévu le législateur lors de l'adoption de la directive 2004/18/CE. Cet alignement devrait être sauvegardé également dans le cadre de

la révision des seuils prévue à l'article 78 de la directive 2004/18/CE. A cause d'une erreur matérielle, l'article 78 de la directive 2004/18/CE n'assure pas actuellement l'alignement voulu. Il est donc proposé de procéder à une rectification par voie législative et ce en temps utile avant la prochaine révision des seuils qui, aux termes de l'article 78, paragraphe 4, doit pouvoir faire l'objet d'une publication au début du mois de novembre 2005.

Marchés publics: coordination des procédures de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services (rectif. directive 2004/18/CE)

La commission a adopté le rapport de M. Stefano ZAPPALA' (PPE-DE, IT) qui approuve la proposition sans modification en première lecture de la procédure de codécision.

Marchés publics: coordination des procédures de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services (rectif. directive 2004/18/CE)

Le Parlement européen a approuvé telle quelle la proposition de la Commission.

Marchés publics: coordination des procédures de passation des marchés de travaux, de fournitures et de services (rectif. directive 2004/18/CE)

OBJECTIF : rectifier la directive 2004/18/CE relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2005/75/CE du Parlement européen et du Conseil rectifiant la directive 2004/18/CE.

CONTENU : le Conseil a adopté une directive rectifiant la directive 2004/18/CE relative aux procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services. Il importe que le seuil applicable aux marchés portant sur certains services subventionnés à plus de 50% reste aligné sur le seuil applicable aux marchés de services passés par des pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités gouvernementales centrales. La directive a été rectifiée afin garantir cet alignement également dans le cadre de la révision des seuils.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 09/12/2005.

TRANSPOSITION : 31/01/2006.